

Séance du 25 septembre à 19 heures

Le vingt-cinq septembre deux mille dix-neuf, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la commune de CAILLAC, sous la Présidence de Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Président.

Etaient présents les membres titulaires suivants : (35)

Mme FOURNIER Martine (Bellefont – La Rauze), M. PARNAUDEAU Willy (Boissières), M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (Cahors), M. MUNTE Serge (Cahors), M. BOUILLAGUET Vincent (Cahors), Mme FAUBERT Françoise (Cahors), M. SAN JUAN Alain (Cahors), Mme BOYER Noëlle (Cahors), M. COLIN Henri (Cahors), M. Bernard DELPECH (Cahors), Mme LOOCK Martine (Cahors), M. TESTA Francesco (Cahors), M. COUPY Daniel (Cahors), Mme BONNET Catherine (Cahors), M. MAFFRE Jean-Luc (Cahors), Mme RIVIERE Brigitte (Cahors), Mme MARTY Lucienne (Cahors), M. TULET André (Cahors), M. TILLOU José (Caillac), M. DUJOL Jean-Paul (Calamane), M. TAILLARDAS Claude (Catus), M. PEYRUS Guy (Cieyrac), M. JOUCLAS Guy (Crayssac), Mme LANES Bénédicte (Douelle), M. GUILLEMOT Jean-Luc (Francoulès), M. MOLINIE Romuald (Gigouzac), M. JARRY Daniel (Labastide-Marnhac), Mme ARNAUDET Véronique (Lamagdelaine), M. MOUGEOT Jean-Paul (Le Montat), Mme SIMON-PICQUET Agnès (Les Junies), Mme DESSERTAINE Brigitte (Nuzéjols), M. STEVENARD Daniel (Pradines), M. GILBERT Joël (St Pierre Lafeuille), M. PECHBERTY Jean-Jacques (Tour de Faure), M. LAVAU Pascal (Trespoux-Rassiels),

Etaient présents les membres suppléants en lieu et place des titulaires : (1)

Mme TEULIERES Marcelle (Arcambal),

Etaient excusés ou absents les membres titulaires suivants : (33)

M. LABRO Didier (Arcambal), M. RAFFY Gilles (Bouziès), M. SEGOND Dominique (Cabrerets), Mme LAGARDE Geneviève (Cahors), Mme LASFARGUES Geneviève (Cahors - procuration donnée à M. COLIN), M. SIMON Michel (Cahors – procuration donnée à M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc), Mme BOUIX Catherine (Cahors), M. SINDOU Géraud (Cahors), Mme LENEVEU Hélène (Cahors – procuration donnée à Mme LOOCK Martine), Mme HAUDRY Sabine (Cahors - procuration donnée à Mme FAUBERT Françoise), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise (Cahors), M. DEBUISSON Guy (Cahors), Mme CHANUT STOEFLER Sylvie (Cahors), M. TILLIE Christophe (Cahors), Mme BESSOU Evelynne (Cahors - procuration donnée à Mme BONNET), M. CASTANG Stéphane (Cahors), M. PETIT Jean (Espère), Mme VALETTE Roselyne (Fontanes), M. CANCEIL Philippe (Labastide du Vert), M. REIX Jean-Albert (Lherm), Mme CALAS Béatrice (Maxou), M. PRADDAUDE Jean-Paul (Mechmont), M. DIZENGREMEL Ludovic (Mercuès), M. GALTHIE Jean-Noël (Montgesty), M. CHATAIN Thierry (Pontcirq), M. MARRE Denis (Pradines – procuration donnée à M. STEVENARD Daniel), Mme ROUAT Géraldine (Pradines), Mme HILT Martine (Pradines), M. LIAUZUN Christian (Pradines), M. MIQUEL Gérard (St Cirq Lapopie), M. FIGEAC Philippe (St Denis Catus), M. GILES Jérôme (St Gély – Vers), M. FERNANDEZ Pierre (St Médard).

Procurations : 6

Secrétaire de séance : Romuald MOLINIE

AR PREFECTURE

046-200023737-20190925-20_25_09_2019-DE
Regu le 01/10/2019

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Habitat et renouvellement urbain

Objet : Autorisation de lancement du marché commun OPAH-RU multisites « Bourgs-centres » et
reconduction de l'OPAH-RU « Cœur d'agglomération du Grand Cahors »

A été adopté à l'unanimité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

Séance du 25 septembre 2019

Rapporteur : Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE

Rédacteur : Sophie Gomez
Service : Habitat et renouvellement urbain

Objet : Autorisation de lancement du marché commun OPAH-RU multisites « Bourgs-centres » et reconduction de l'OPAH-RU « Cœur d'agglomération du Grand Cahors »

Mesdames, Messieurs,

Vu le règlement de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah),

Vu la délibération de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors du 5 juillet 2018 approuvant le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) du Grand Cahors 2018-2023,

Vu la délibération de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors du 28 mars 2018 portant sur les autorisations de programme / crédits de paiement 2018 du Programme Local de l'Habitat 2018-2023,

Vu la délibération portant sur la signature des contrats « bourgs-centres » de la Région Occitanie du 15 novembre 2018,

Vu la Convention cadre pluriannuelle du programme "Action Cœur de ville" signée le 13 juillet 2018 et de son avenant n° 1 signé le 4 juin 2019.

Conformément aux orientations du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2018-2023, la Communauté d'agglomération du Grand Cahors souhaite poursuivre son intervention en matière d'amélioration de l'habitat.

L'action 7 du PLH vise à « poursuivre la stratégie volontariste de requalification – renouvellement de l'habitat du Cœur d'agglomération ». Cette action prévoit notamment la prolongation pour 5 ans de l'OPAH-RU Cœur d'agglomération du Grand Cahors, entérinée par la convention Action Cœur de Ville et l'avenant n°1 Action Cœur de Ville - Opération de Revitalisation du Territoire (ORT). Le périmètre de ce dispositif est présenté en annexe.

L'action 8 du PLH vise à « Conforter la vitalité et l'attractivité des cœurs de bourg au moyen de l'amélioration du patrimoine bâti ». Cette action prévoit la mise en œuvre d'un dispositif de type OPAH-RU multisites sur les cœurs de bourg.

Aussi, il est proposé de lancer une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) multisites sur les cœurs de bourg du Grand Cahors.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Les bourgs identifiés lors de l'étude pré-opérationnelle menée au cours de l'année 2019 sont les suivants : Catus, Douelle, Laroque-des-Arcs (commune de Bellefont-la-Rauze), Saint-Géry et Vers (commune de Saint-Géry-Vers). La durée de cette OPAH RU multisites est de 5 ans.

Les objectifs qualitatifs de l'OPAH-RU Cœurs de bourg du Grand Cahors et de l'OPAH-RU Cœur d'agglomération sont les suivants :

- Lutter contre l'habitat indigne et les logements dégradés chez les propriétaires occupants et bailleurs,
- Lutter contre la vacance des logements,
- Favoriser l'accession à la propriété en cœur de bourg et en centre-ville,
- Lutter contre la précarité énergétique en lien avec la démarche ENERPAT et proposer un volet expérimental prenant en compte les spécificités du bâti ancien des cœurs de bourg et du centre ancien de Cahors,
- Proposer une nouvelle offre locative à loyer maîtrisé via les loyers « sociaux » et « très sociaux » mais également au travers du « loyer intermédiaire » afin de rééquilibrer la mixité sociale sur le centre ancien qui tend à se paupériser (sur l'OPAH-RU cœur d'agglomération)
- Traiter les copropriétés dégradées sur l'OPAH-RU cœur d'agglomération.

Les objectifs quantitatifs de l'OPAH-RU multisites Cœurs de bourg du Grand Cahors sont de 85 dossiers sur 5 ans (60 dossiers propriétaires occupants et 25 dossiers propriétaires bailleurs) répartis comme suit :

- Pour les propriétaires occupants :
 - o 6 dossiers « lutte contre la précarité énergétique » par an ;
 - o 4 dossiers « adaptation du logement au vieillissement et/ou au handicap » par an ;
 - o 2 dossiers « logement indigne ou très dégradé » par an ;
- Pour les propriétaires bailleurs :
 - o 1 dossier « lutte contre la précarité énergétique » par an ;
 - o 4 dossiers « logement indigne ou très dégradé » par an ;

Les objectifs quantitatifs de l'OPAH-RU multisites Cœur d'agglomération du Grand Cahors sont de 195 dossiers sur 5 ans (70 dossiers propriétaires occupants et 125 dossiers propriétaires bailleurs) répartis comme suit :

- Pour les propriétaires occupants :
 - o 8 dossiers « lutte contre la précarité énergétique » par an ;
 - o 4 dossiers « adaptation du logement au vieillissement et/ou au handicap » par an ;
 - o 2 dossiers « logement indigne ou très dégradé » par an ;
- Pour les propriétaires bailleurs :
 - o 1 dossier « lutte contre la précarité énergétique » par an ;
 - o 14 dossiers « logement indigne ou très dégradé » par an ;
 - o 6 dossiers « logement dégradé » par an ;
 - o 4 dossiers « petite LHI » par an ;

Le suivi animation des deux dispositifs OPAH-RU multisites Cœurs de bourg du Grand Cahors et OPAH-RU Cœur d'agglomération du Grand Cahors.

Le suivi animation de ces deux dispositifs OPAH-RU multisites Cœurs de bourg du Grand Cahors 2019-2024 et OPAH-RU Cœur d'agglomération du Grand Cahors 2020-2025 sera assuré par une même équipe de prestataires.

Les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets 2019 et suivants. La consultation est passée dans le cadre d'un appel d'offres ouvert en application des articles L2124-2, R2124-2 et R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande Publique (CCP).

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- D'approuver le lancement de la procédure d'appel d'offre ouvert concernant le marché du suivi-animation des deux dispositifs conformément aux articles cités ci-dessus ;
- b- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à conclure et signer tous actes consécutifs à l'exécution du marché de suivi-animation, d'imputer les dépenses nécessaires aux budgets 2019 et aux suivants ;
- c- De préciser que les crédits nécessaires au CP 2019 sont inscrits au budget primitif.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.


Le Président,
Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE

PERIMETRE OPAH-RU CŒUR D'AGGLOMERATION DU GRAND CAHORS 2020-2025

